

Les cours débutent le jeudi 17 Septembre

**LA CHAPELLE BASSE MER** salle municipale  
la Chapelaine, rue du stade

**Cours 2ème année jeudi 15h 30**

**Cours Confirmé jeudi 14h 15**



Info sur le site [presenceetdanse.fr](http://presenceetdanse.fr)

06 10 86 36 27

## FICHE D'INSCRIPTION

**L'association Présence & Danse**

propose des cours de

**DANSES EN LIGNE**

Depuis 20 ans, Anne enseigne des danses en ligne, des danses en rond, à deux, essentiellement des chorés de sa création, inspirées, entre autre, des pas des danses de couple qu'elle a enseignés. Elle privilégie la convivialité autour de la danse et le choix de belles musiques.

*La Chapelle Basse Mer*

# Fiche d'inscription 2026-2027

Nom, prénom :  
 Adresse :

N° portable :  
 Mail :

## DANSE EN LIGNES

Horaire:

**161 € (151 € + 10 € d'adhésion)**  
 paiement fractionné possible **61€ 50€ 50€**

**DANSES EN LIGNES + MUNZ FLOOR**  
**293 € (283 € + 10 € d'adhésion)**  
 paiement fractionné possible **101€- 96- 96€**

Espèces ou chèques donnés en début de cours ou envoyés à :  
**Présence et Danse**  
**11D la Bréhardière**  
**44450 Divatte sur Loire**

A compléter

Je, soussigné.e . . . . . ai pris  
 connaissance du règlement interne.

Signature

à conserver par l'adhérent	<b>PRÉSENCE &amp; DANSE</b> <b>règlement interne 2026-2027</b>
Article 1 objet	Le présent règlement a pour vocation de compléter ou de préciser les points abordés dans les statuts, et s'applique à tous les usagers de l'activité associative.
Article 2 Adhérents	Sont considérées comme adhérentes les personnes s'inscrivant pour la saison 2026-2027 (année scolaire)
Article 3 L'adhésion	L'adhésion est payable à l'inscription . Elle permet d'être membre actif de l'association et de bénéficier de l'assurance responsabilité civile à laquelle a souscrit l'association et est obligatoire pour tous les participants du cours. <b>Son montant est fixé à 10€</b> pour la saison 26-27 et peut être révisé chaque année par le bureau.
Article 4 Tarifs	<b>151€</b> pour 28 cours Les paiements peuvent être fractionnés en 3 fois (adhésion incluse dans le premier encaissement) et différés. Ils ne sont pas remboursables en cas de désistement. Toutefois avec un certificat médical mentionnant que l'adhérent n'est plus en mesure de pratiquer l'activité pour l'année en cours, un « avoir » de la valeur des trimestres non commencés sera possible pour la saison suivante. ----- <b>283 €</b> tarif préférentiel - inscription pour danse en ligne et une autre pratique de l'association (MUNZ FLOOR, MÉDITATION & DANSE )
Article 5 Discipline	Toute personne assistant à un cours est sensée observer une discipline élémentaire qui permette le bon déroulement de la séance dans le respect du travail de chacun.
Article 6 Annulations d'ateliers	Lorsqu'un cours est annulé, celui-ci est reporté ultérieurement.
Article 7 Aptitude physique	Le certificat médical n'étant pas obligatoire, la personne adhérente reste responsable de son aptitude physique pour le cours qu'elle pratique. <u>Elle ne peut encourir de poursuite envers l'association.</u>